



Est ce que j ai le droit d avoir la nationalité pour mes enfants

Par **samira134**, le **25/03/2011** à **13:23**

Bonjour,rrrrMadame, Monsieur rnje suis devenu français en 2003 par déclaration, et j'ai deux enfants mineurs étrangers qui ne figurent pas sur ma déclaration de nationalité, rnj'étais marié avec leur maman en 1990 et divorcé en 1999,(acte transcrit sur les registres de l'état civil français) donc mes enfants sont nés suite a ce lien. rnma question est la suivante, est ce que c'est possible de transcrire leurs actes de naissance sur ces registres. rnavec mes remerciements anticipés.

Par **mimi493**, le **25/03/2011** à **14:29**

non. Pour que l'acquisition de la nationalité française ait un effet sur les enfants, il faut qu'ilsrn- soient mineursrn- vivent avec le parent qui acquiert la nationalité françaisern- soient mentionnés sur l'acte d'acquisition